

## **Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

À sa 10<sup>e</sup> séance, le 18 avril 2008, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ayant rappelé la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011<sup>31</sup> et ayant rappelé également les paragraphes 8, 9 et 10 de sa résolution 16/6, intitulée "Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2008-2009";

a) A pris note du rapport du Directeur exécutif intitulé "Questions et difficultés financières rencontrées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour s'acquitter de ses mandats et première évaluation des moyens d'améliorer la situation financière<sup>32</sup>";

b) A pris note également de la note du Secrétariat sur les résolutions et décisions relatives à la prévention du crime et la justice pénale adoptées au cours de la période 2003-2007 et appelant des mesures de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime<sup>33</sup>;

c) A pris note en outre du rapport du Directeur exécutif sur les dérogations à l'application du taux de 13 % pour les dépenses d'appui aux programmes durant la période 2005-2007<sup>34</sup>;

d) A décidé de créer un groupe intergouvernemental à composition non limitée qui serait chargé d'examiner et de formuler, en tenant compte notamment des documents susmentionnés, des recommandations destinées à lui être présentées à sa dix-huitième session, sur la manière d'assurer l'appropriation politique par les États Membres et d'améliorer la structure de gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

e) A prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de fournir à ce groupe de travail l'assistance nécessaire pour s'acquitter de sa tâche.

---

<sup>31</sup> Résolution 2007/12 du Conseil économique et social, annexe.

<sup>32</sup> E/CN.7/2008/11-E/CN.15/2008/15.

<sup>33</sup> E/CN.15/2008/18.

<sup>34</sup> E/CN.7/2008/14-E/CN.15/2008/19.

